

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 février 2020 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Nelson O'Connor.

Étaient également présents, Dave Ste-Croix, directeur des services administratifs et de l'aéroport, Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire
 - 4.2 état des revenus et dépenses
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 services professionnels pour les plans, devis et surveillance pour le projet de mise en place de conduites de distribution d'aqueduc et d'égout dans le parc industriel des Augustines à York
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

9.3 Loisirs et culture

- 9.3.1 demande de fermeture et d'utilisation de rues et d'infrastructures municipales - Les Traversées de la Gaspésie
- 9.3.2 banque d'heures en graphisme pour les événements des loisirs
- 9.3.3 offre de services - Accompagnement dans l'actualisation des politiques familiales et MADA
- 9.3.4 mise à jour des politiques familiale et MADA - Mandat ressource externe
- 9.3.5 paiement de facture Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Inc. (CRSBP-GİM)
- 9.3.6 demande de permis d'alcool - Les Traversées de la Gaspésie
- 9.3.7 ouverture de soumission - opération de la cantine et entretien ménager - Bâtiments de la plage Haldimand

9.4 Travaux publics

- 9.4.1 modification au contrat de déneigement - Secteur nord
- 9.4.2 paiement de facture – Atelier de soudure Gilles Aspirault Inc.
- 9.4.3 service de communication/répartition radio, téléphonie, réception des alarmes et télémétrie
- 9.4.4 paiement de facture – Installation d'un réservoir – Chalet sportif de Cap-des-Rosiers
- 9.4.5 mandat d'entretien du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard
- 9.4.6 permis d'intervention - Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des transports
- 9.4.7 paiement de facture - Tech-plan - Mandat de conception des plans et devis pour le projet du nouveau bloc sanitaire – Halte routière de Saint-Maurice-de-l'Échouerie

9.5 Services administratifs

9.6 Services juridiques et greffe

- 9.6.1 demande de dérogation mineure - Monsieur Jean-Guy Simard, pour la compagnie 9167-9001 Québec Inc.
- 9.6.2 demande de dérogation mineure - Monsieur Hugo Cavanagh, pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus de Gaspé
- 9.6.3 demande de dérogation mineure - Madame Mona Sirois, pour l'Office municipal d'habitation de Gaspé

9.7 Direction générale

- 9.7.1 aide financière - Sentier International des Appalaches Québec
- 9.7.2 servitude - Enfouissement des réseaux câblés - Rue de la Reine - Entre SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, Télus et Hydro-Québec
- 9.7.3 prolongation de la piste cyclable de Haldimand à Douglastown

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 ajout d'un poste journalier étudiant ou journalière étudiante pour participer au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec
- 9.8.2 signature de lettres d'ententes numéro 2 et 3 entre le syndicat CSN et l'employeur

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 10.1 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé
- 10.2 remplaçant le règlement 1385-19 et créer un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour la collecte des déchets, l'entretien du lieu d'enfouissement technique, la gestion intégrée des déchets, la collecte des matières recyclables, le transport de ces matières et leur traitement au centre de tri de Grande-Rivière, la collecte des matières organiques, le transport de ces matières et leur traitement au site de compostage de Chandler

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1360-18

12. RAPPORT DES COMITÉS

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14 QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 20-02-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 20-02-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020, résolutions 20-01-001 à 20-01-030 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

L'année 2020 débute sur les chapeaux de roue! On aime l'action, alors on en a! On en parlait à la dernière séance, les statistiques officielles démontrent désormais que la croissance de Gaspé est phénoménale, avec 386 nouveaux résidents en 1 an... provoquant une réelle pression sur les logements et sur les services publics comme les garderies. J'y reviendrai tout à l'heure.

Aussi, à la séance du 13 janvier, j'ai fait la projection des priorités 2020, alors je n'y reviendrai pas en détails.

Ce soir, mon message portera sur le bilan de mes activités du 13 janvier à aujourd'hui, avec quelques dossiers sur lesquels je mettrai davantage le focus.

ACTIVITÉS DU DERNIER MOIS

Donc, voici un bref bilan des activités du dernier mois :

- Les assemblées régulières du Conseil municipal;
- Une Table des préfets de la Gaspésie à Ste-Anne-des-Monts;
- J'ai aussi eu plusieurs rencontres d'organismes, d'entreprises et des rencontres internes sur plusieurs dossiers dont je vous épargne les détails, sauf les suivants;
- Avec notre agent de développement économique, j'ai participé à Québec à une Conférence nationale sur les zones d'innovation. Si on veut se démarquer comme ville et comme région, on a le devoir d'innover pour être plus fort et plus attractif que les autres, et Gaspé a la ferme intention de s'inscrire dans le déploiement des

nouvelles zones d'innovation proposées par le gouvernement du Québec;

- En janvier, on a aussi eu des rencontres pour le dossier du quai de L'Anse-au-Griffon, où, malgré les efforts colossaux réalisés par l'équipe pour faire diminuer les coûts du projet, il manque encore un peu de sous pour aller de l'avant... mais l'orientation des partenaires est positive. Dossier à suivre en février, si on veut être en mesure de faire les travaux en 2020;
- Comme le veut la coutume, j'ai aussi rencontré ma policière marraine à la Sûreté du Québec pour établir nos priorités 2020 et assurer le retour des cadets policiers l'été prochain sur la Côte-de-Gaspé.

En termes d'événements publics :

- j'ai aussi participé, avec le conseiller Marcel Fournier, à la conférence de presse visant l'inauguration du Café de la Traverse à St-Majorique, une nouvelle entreprise avec des propriétaires néo-gaspésiens dynamiques et innovateurs. Bravo à eux et merci de participer à mettre de la vitalité dans nos villages.
- J'ai aussi participé, avec le conseiller Réginald Cotton, à l'inauguration du Fox Costaud Gym à la polyvalente Antoine-Roy de Rivière-au-Renard, qui vient moderniser de façon incroyable la salle de gym de l'école, en la rendant également ouverte au public en dehors des heures de classe. La Ville et la MRC étaient des partenaires de premier ordre, alors je suis très fier du résultat.
- Toujours en janvier, j'ai piloté une conférence de presse à Percé visant le lancement du projet d'abribus de la RÉGIM, qui vise le déploiement de 10 abribus en Gaspésie pour améliorer le confort des usagers. Il y en aura 1 à Gaspé à un endroit à déterminer;
- Par ailleurs, j'ai aussi rendu visite aux jeunes du Parlement étudiant de l'École de St-Majorique, un projet que j'ai mis personnellement en place il y a 8 ans et qui continue de fleurir avec M. Daniel Sigouin;
- J'ai aussi participé aux festivités du 50e anniversaire des Filles d'Isabelle de Rivière-au-Renard avec le conseiller Réginald Cotton, où le défi de la relève a été abordé. Je tiens à féliciter ces dames pour leur implication, souvent dans l'ombre, mais qui fait toute une différence dans la vie des gens. Merci Mesdames;
- J'ai aussi eu le plaisir de participer à la conférence de presse pour le lancement de la 9e Fête des Neiges de Cap-aux-Os, avec le conseiller Nelson O'Connor : une belle programmation et un beau groupe de gens passionnés qui mettent de la vie dans le village, bravo!
- Le weekend dernier, toujours avec M. O'Connor, j'ai participé au lancement des Festivités du 150e de l'Anse-au-Griffon, village chargé d'histoire qui brille toujours par son dynamisme. Là aussi, une belle programmation d'activités qu'on va soutenir en 2020. Bravo et merci aux organisateurs!;

Dans la sphère plus politique :

- j'ai eu à réagir à 2 annonces gouvernementales en janvier :
 - D'abord, le gouvernement a confirmé officiellement son intention de ramener le train à Gaspé pour 2024-2025, tout en dévoilant son plan de match. On le savait depuis un certain temps par la voix du politique, mais là, l'appareil gouvernemental a suivi l'orientation politique, ce qui est sécurisant. Pour l'axe Port-Daniel-Gaspé, les travaux

d'ingénierie commencent dans les prochaines semaines. On avance;

- Ensuite, le gouvernement a annoncé que tous les contenants, ou presque, seraient consignés. Orientation environnementale, certes. Ce n'est pas mauvais en soi. Sauf que, dans une région comme la nôtre, ça risque d'être très difficile d'application. Aussi, ça ne tient pas compte du projet innovateur qu'on a mis en place avec la récupération de 100% du verre. Bref, globalement, ce n'est pas négatif, mais régionalement, ce n'est pas le Klondike non plus, compte tenu de notre situation. On espère qu'il y aura des modulations d'ici la mise en application de ce dossier;
- Toujours en janvier, j'ai participé à un événement public organisée par notre députée Méganne Perry-Melançon pour sensibiliser le gouvernement à la pénurie de places en garderie que l'on connaît. Une belle mobilisation citoyenne ayant débouché sur une sensibilisation accrue de la machine gouvernementale à l'égard de la situation particulière de croissance que connaît Gaspé;
- Dans le même dossier, la députée et moi avons aussi rencontré le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, la semaine dernière pour aligner un plan de match. S'il n'y a pas de solution miracle à court terme, on a au moins l'assurance que les dossiers provenant de Gaspé auront une bonne écoute, car notre particularité est reconnue :
 - À court terme, la clé est l'ouverture de garderies en milieu familial; des permis sont déjà affectés à notre territoire et d'autres peuvent débloquer facilement au besoin, et des incitatifs existent dans le milieu et sont disponibles sur le site Web de Gaspé Pur Plaisir;
 - À moyen terme, des garderies privées peuvent aussi profiter d'octroi de places rapides... et comme on parle alors d'entreprises, de coopératives ou d'OSBL, des aides financières locales peuvent aussi exister;
 - Et à plus long terme, l'agrandissement de CPE, ou l'ouverture d'un nouveau CPE pourraient aussi être mis en place. Un projet de 36 places existe déjà à Gaspé. Dès que le ministre dépose un appel de projets, notre CPE est prêt à faire feu. Mais entre l'appel de projets et l'ouverture du CPE, c'est un délai de 3 ans... D'où les opportunités à court et à moyen termes qu'on ne doit pas négliger. Voilà pour les garderies.

En terminant sur le bilan de janvier, je ne veux pas m'éterniser sur le sujet car on en a largement parlé, mais je dois mettre dans mon bilan les consultations publiques sur le projet de nouveau complexe sportif pour remplacer l'actuel aréna de Gaspé. Le dossier est gros et complexe, alors je vais simplement résumer les grandes lignes ce soir, pour ne pas répéter tout ce qu'on a dit à date :

- On doit savoir que l'aréna actuel est désuet et en fin de vie... en plus du fait que le système de réfrigération sera non-réglementaire à partir de la fin-2022. Donc, on doit faire quelque chose;
- Tant qu'à faire quelque chose, on a proposé un projet de centre multisports, incluant une glace, un terrain de gazon synthétique et d'autres surfaces multisports;
- On a consulté la population par un sondage en ligne, où 727 répondants se sont exprimés;
- On a aussi tenu une assemblée de consultation en personne, où 110 personnes se sont présentées pour pouvoir s'exprimer;
- Bien qu'il n'y ait rien d'unanime dans ce monde, les points qui font le plus consensus sont les suivants :

- L'emplacement privilégié, derrière la polyvalente C-E-Pouliot, reçoit un appui marqué, avec plus de 82% de gens en faveur. Dans le contexte où on a mis 2,5 millions sur l'aréna de Rivière-au-Renard, entre autres sur la modernisation du système de réfrigération, c'est clair qu'on va garder Rivière-au-Renard en opération à l'année et qu'on a l'intention que le complexe de Gaspé soit complémentaire à ce qu'on fait à l'aréna de Rivière-au-Renard;
- Le montage financier reçoit également un aval majeur, avec 80% d'appuis. Je le rappelle, on parle d'un projet entre 15 et 18 millions\$, pouvant bénéficier du support des gouvernements pour les 2 tiers, donc 10 à 12 millions\$, avec lequel on veut attacher des partenaires privés pour 2,5 millions\$ comme ça se fait ailleurs, et où la part municipale serait entre 3 et 3.6 millions\$;
- Le volet multidisciplinaire retient aussi l'attention. Les gens en veulent plus. Veulent qu'on pense au multi-usages, à la pratique de plusieurs sports, etc. Donc, sans combler tous les sports au monde, on peut viser la plus grande adaptabilité possible pour répondre au maximum de besoins des sportifs, autant sur surface caoutchoutée que sur gazon synthétique que sur la glace. D'ailleurs, en saison estivale, les besoins sont d'une seule glace dans le grand Gaspé, et l'aréna de Rivière-au-Renard est déjà conçu à cette fin... donc, l'espace glace de Gaspé pourrait servir à d'autres sports l'été, notamment le dek hockey ou le tennis;
- Et parlant de glace, c'est la dimension de celle-ci qui a fait couler beaucoup d'encre. 3 concepts peuvent exister : une glace habituelle de format nord-américain, une glace plus grande de format olympique ou un système de glace aux bandes rétractables. Le volet rétractable faisait un assez fort consensus à la consultation du 27 janvier. Le concept est bien. J'ai même visité le Pavillon de la jeunesse la semaine dernière à Québec pour voir le système rétractable et j'avoue que c'est à la fois simple et impressionnant. On n'a pas pu trancher encore, puisque les analyses de coûts sont en cours et nos professionnels n'ont pas pu finir l'analyse avant la séance de ce soir;
- Au final, on voudra un projet rassembleur, mais aussi qui respectera la capacité de payer des contribuables. Si on reste dans l'ordre de grandeur qu'on s'est fixés, l'impact serait d'environ 25\$ par année pour un compte de taxes d'une résidence moyenne. Pour certains, c'est peu, mais pour d'autres, c'est beaucoup. Alors le conseil aura à statuer sur la suite des choses;
- En terminant sur ce dossier, on doit déposer un concept et un montage financier au gouvernement avant le 21 février. On doit s'entendre sur ce qu'on déposera, quitte à l'ajuster par après. Le projet risque d'être évolutif. La 1re clé de voûte sera la réponse gouvernementale à notre demande, ce qu'on saura l'été prochain. Si on a un oui du gouvernement, ça déclenchera l'étape suivante, soit les plans et devis qui préciseront les coûts, etc... et si on dépasse les estimations préliminaires, on ajustera alors le projet ensemble. Si on a un non du gouvernement, on va rapetisser le projet `sa plus simple expression, on aura débattu, on aura rêvé... et on travaillera sur un projet d'aréna standard dans les programmes réguliers du gouvernement. Voilà le portrait à l'heure actuelle.

PRIORITÉS DE FÉVRIER

Avant de conclure, voici quelques priorités pour février :

- La finalisation du dossier de complexe sportif et son dépôt au gouvernement;
- La finalisation du plan B pour l'aéroport, pour la durée de 3 semaines où notre piste sera fermée l'été prochain. Il reste des éléments à attacher avec nos partenaires avant de faire une annonce, mais on y est presque;
- La finalisation du montage du dossier du quai de L'Anse-au-Griffon avec nos partenaires... si on veut être en mesure de faire les travaux cette année;
- On devra aussi se positionner dans le cadre des consultations pour le renouvellement du plan directeur du Parc Forillon, qui sera fait dans les prochains mois. De notre côté, on va parler d'infrastructures, de partenariats de promotion touristique, de tourisme automnal et hivernal, etc. Mais on va le préciser sous peu dans le cadre des consultations;
- Et finalement, on continuera de déployer tout ce qu'on doit faire pour le dossier du logement. Notre arsenal deviendra de plus en plus fort... et on le souhaite efficace. Alors :
 - Ce soir, on adopte la version finale des incitatifs pour le développement d'unités de logements;
 - Ce soir, on passe aussi un avis de motion pour améliorer nos incitatifs pour la mise en place de logements multigénérationnels;
 - Et à la prochaine séance, on passera l'avis de motion pour nos incitatifs à l'acquisition de propriétés dans les secteurs plus dévitalisés de la ville, soit le quartier 1 et une bonne partie du quartier 3;

FÉLICITATIONS

Je termine, comme d'habitude, en félicitant quelques-uns de nos athlètes qui se sont démarqués dans les dernières semaines. Je ne peux pas tous les savoir, mais en voici quelques-uns que j'ai retenus et que je voulais souligner ce soir :

- D'abord, notre Gaspésien d'adoption Laurent Duvernay-Tardif et les Chiefs de Kansas City ont remporté le 54e SuperBowl, l'un des événements sportifs les plus prestigieux et les plus suivis au monde! Il devenait ainsi le 1er Québécois à remporter le trophée Vince-Lombardi... et comme Laurent a vécu une partie de sa vie à Gaspé et qu'il est toujours attaché à notre milieu, on peut dire qu'il y a un tout petit peu de Gaspésie dans cette réussite!
- En hockey, Gaspé a remporté 4 des 6 finales au tournoi atome-pee-wee de Chandler, soit GD Construction en atome A, IGA Cronier en pee-wee A, Tax Déry en finale B du pee-wee A, et les Prédateurs en pee-wee BB. On a aussi nos Pee-wee BB qui ont remporté les grands honneurs au tournoi de Montréal à la mi-janvier. Un gros bravo! Du côté Senior, nos Corsaires ont terminé la saison régulière au dernier rang, mais débutent les séries éliminatoires;
- En patinage artistique, le Renardois Marc-Olivier Delorme-English se démarque sur la scène internationale, dont dernièrement aux

Pays-Bas; On a aussi nos Sylphides qui se sont qualifiées pour le provincial;

- En ski alpin, excellentes performances de nos athlètes du Club alpin Mont-Béchervaise à la compétition du Mont St-Mathieu. Mathis Labrèche et Thomas Gauvin rapportent chacun 2 médailles, et plusieurs bonnes positions pour les autres athlètes. Bravo!;
- En volleyball, l'Impérial a aussi d'excellentes performances, dont les benjamines qui ont terminé au 1er rang de la dernière régionale;
- Finalement, en karaté, Jérémie Duguay-Synnott du Club Kumité-Kan se démarque et joint Équipe-Québec.
- Bravo à toutes et à tous, et merci de faire rayonner Gaspé aux 4 coins de la Gaspésie, du Québec, du Canada et du monde entier!

CONCLUSION

En terminant, j'invite la population à profiter de nos belles activités hivernales. Il y a plein de fêtes hivernales dans plusieurs quartiers de la Ville, dont celles de Cap-aux-Os le 16 février et celle de Gaspé le 21 février en marge de la TDLG. Nos patinoires extérieures, entretenues par nos comités locaux, sont en fonction. Nos 2 arénas, le centre de ski du Mont-Béchervaise, le centre de ski Les Éclairs, le centre de ski hors piste du Mont Pesag, le ski de fond ou la raquette dans le Parc Forillon ou ailleurs, les sentiers de motoneige, les matchs de hockey sénior de nos Corsaires, les spectacles à la Salle de Spectacles, etc. Beaucoup de choses à faire dans le grand Gaspé, même en hiver! À nous d'en profiter!

Bon mois de février!

À 19h51, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Alexis Devroede-Languirand: Aimerais faire une précision quant aux points 9.3.1 et 9.3.6 et concernant l'activité « La Bordée » organisée le 23 février prochain sur la rue de la Reine. Prends le temps d'énumérer brièvement les activités de cette journée et l'activité phare sera la glissade de tube sur la rue Morin. Veut s'assurer également de l'enneigement de la rue Morin et une partie de la rue de la Reine ainsi que la fourniture de blocs de neige.

Daniel Côté: Même si ce n'est pas inscrit dans la résolution, les derniers éléments seront fournis par la Ville.

Steve Horth :

Est-ce que nous avons fait une étude du développement potentiel de ce bâtiment et des entreprises autour.

Daniel Côté: Le site a été choisi pour des questions de proximité.

Steve Horth :

Il demande si nous avons analysé d'autres sites potentiels si jamais il faut agrandir dans le futur le bâtiment. Y voit un problème de transport, de stationnement, de circulation. Considère qu'on met les bâtons dans les roues au développement économique. Ex, Berceau du Canada, dès qu'on a un événement on nuit à la place Jacques-Cartier, à la rue de la Reine. N'est vraiment pas d'accord avec le site et non pas le projet.

Daniel : Il y a un critère de subvention qui est non négligeable, proximité des écoles. Question fondamentale concernant les infrastructures de base, notamment les services d'aqueduc et d'égout.

Daniel Martin :

Cession du quai à l'Anse-au-Griffon. Possibilité d'avoir une consultation des citoyens et utilisateurs du Quai? A-t-elle eu lieu après 2016? A en sa possession des plans pour la partie sud qu'il a trouvés sur un babillard d'une station-service et veut savoir s'ils sont encore d'actualité? Car ça ne correspond pas à ce qu'il a déjà vu? Se questionne sur l'accessibilité des utilisateurs au plan d'eau et la capacité d'accueil des embarcations. Il voit plus un aménagement de type renflouement terrestre à des fins autres que celles visées en 2014-2015. Il veut aussi s'assurer que la partie nord n'est pas oubliée.

À partir de cette année, il n'y aura plus personne qui s'occupera de la gestion et de la perception alors il veut s'avoir comment ça va s'organiser cette année.

Daniel Côté: Oui, la partie Nord est dans les plans. Par contre, on ne savait pas qu'il n'y avait plus personne pour s'occuper de la gestion et de la perception alors on va voir ce qu'on peut faire.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités des mois de janvier;
- Félicite les nouveaux propriétaires du café de la Traverse.
- Souhaite bonne chance à l'organisation du 52^e tournoi novice-atome de Gaspé;
- Joyeuse St-valentin à tous les amoureux.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités des mois de janvier;
- Souligne que la bibliothèque est fermée depuis 2 semaines mais elle est prête à participer à la réouverture de cette dernière.
- Énumère les activités qui auront lieu dans son quartier.
- Bonne semaine aux enseignants et enseignantes.
- Campagne de sécurité du transport scolaire
- Bonne St-Valentin.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités des mois de janvier;
- Balado – Les pirates en pyjama – dont l’objectif est de stimuler l’imagination des petits.
- Partage de l’information sur les thématiques de ce mois-ci : semaine des enseignants et enseignantes, 15^e édition des journées de la persévérance scolaire dont le porte-parole est Laurent Duvernay-Tardif, 52^e édition du tournoi novice-atome et félicite les bénévoles;
- Question au DG pour la réfection d’une partie du boulevard Gaspé, avons-nous eu des nouvelles du MTQ?
- Sébastien Fournier : La demande a été faite à l’autonome dernier au MTQ mais pas eu de nouvelles depuis à part que ce n’est pas dans la programmation.
- Aline : pouvons-nous les relancer à nouveau?
- Sébastien : Oui mais selon les réponses que nous obtenons nous voyons qu’il ne s’agit pas d’une priorité pour le MTQ.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités des mois de janvier;
- Il n’est aucune question de fermer l’aréna de Rivière-au-Renard et elle restera la seule ouverte pendant l’été. Et le projet du nouveau complexe n’a pas de lien avec le projet de la capitale des pêches et la réalisation de ce projet accepté depuis déjà 3 ans.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités des mois de janvier;
- 13-23 février – carnaval Wakeham/York;
- Appel les motoneiges à la prudence.

RÉS. 20-02-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 030 915.79 \$ dont :

- Activités financières régulières : 2 030 915.79 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d’investissement au montant de 278 155.72 \$ dont :

- Activités d’investissements réguliers : 276 321.87 \$
- Activités d’investissements - inondations : 1 833.85 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l’unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 235 584.33 \$ dont :

- Activités financières régulières : 235 584.33 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 795 331.46 \$
- Activités d'investissement : 278 155.72 \$

RÉS. 20-02-004

**SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE
POUR LE PROJET DE MISE EN PLACE
DE CONDUITES DE DISTRIBUTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DANS LE PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES À YORK**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire la mise en place de conduites de distribution d'aqueduc et d'égout dans le parc industriel des Augustines à York;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme d'ingénieur pour mener à bien les activités préalables;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de huit (8) soumissionnaires (Kwatroe Consultants inc, WSP, Tetra Tech QI Inc., Stantec, ARPO Groupe conseil, SNC Lavalin Inc., Cima+ et Norda Stelo), deux (2) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatroe Consultants Inc. 77/100
Tetra Tech QI Inc. 88/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatroe Consultants Inc. 27.137
Tetra Tech QI Inc. 35.294

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour les plans, devis et surveillance pour le projet de mise en place de conduites de distribution d'aqueduc et d'égout dans le parc industriel des Augustines à York soit accordé à Tetra Tech QI Inc. pour un montant de 39 100.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1395-19.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 20-02-005

**DEMANDE DE FERMETURE ET D'UTILISATION DE RUES
ET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES –
LES TRAVERSÉES DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT les demandes de « Les Traversées de la Gaspésie » pour l'utilisation et la fermeture de la rue de la Reine à partir de la rue Adams jusqu'à la rue de la Cathédrale pour la tenue de leur événement qui se déroulera le 23 février 2020 de 6 h à 18 h;

CONSIDÉRANT QUE « Les Traversées de la Gaspésie » demande aussi pour l'utilisation et la fermeture de la rue Morin, soit du 5A, rue Morin jusqu'à la rue de la Reine pour permettre une glissade familiale lors de la tenue de leur événement qui se déroulera le 23 février 2020 de 6 h à 18 h;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement de grande envergure;

CONSIDÉRANT les impacts touristiques et socio-économiques importants reliés à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise pour la tenue de « Les Traversées de la Gaspésie » la fermeture de la rue de la Reine à partir de la rue Adams jusqu'à la rue de la Cathédrale de 6 h à 18 h.

QUE le conseil municipal autorise aussi la fermeture partielle de la rue Morin, soit à partir du 5A, rue Morin jusqu'à la rue de la Reine pour favoriser la possibilité de glissade familiale, de 6 h à 18 h.

QUE le conseil municipal demande à « Les Traversées de la Gaspésie » de publiciser auprès de la population et des commerçants la fermeture et l'utilisation des rues ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales.

RÉS. 20-02-006

**BANQUE D'HEURES EN GRAPHISME
POUR LES ÉVÉNEMENTS DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé a besoin d'aide en graphisme pour plusieurs documents événementiels et autres tel que : la Soirée reconnaissance, la promotion de différentes activités ainsi que de l'affichage dans nos infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appel d'offres sur invitation a été faite le 8 janvier 2020 auprès de Concept K, Ghislaine Roy, graphisme et Max Infographie;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont : Concept K pour une somme de 750 \$ plus les taxes applicables, Ghislaine Roy, graphisme pour une somme de 675 \$ plus les taxes applicables et Max Infographie, pour une somme de 575 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour une banque de 15 heures pour des services de graphisme à Max Infographie, pour une somme de 575 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise le service des loisirs et de la culture à procéder à l'achat de la banque d'heure de graphisme pour l'année 2020.

QUE la dépense soit affectée aux codes budgétaires des activités concernées.

RÉS. 20-02-007

**OFFRE DE SERVICES –
ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACTUALISATION
DES POLITIQUES FAMILIALES ET MADA**

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Madame Sylviane Pilon, consultante, afin de procéder à la mise à jour des politiques familiale et MADA de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'une importante quantité d'informations doit être organisée et synthétisée afin d'amorcer la phase de la validation du contenu des politiques et leur rédaction par la suite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite bénéficier des services d'une ressource externe afin d'accompagner la chargée de projet à organiser et synthétiser les informations d'une manière qui soit claire et efficace tout en s'assurant de respecter les échéanciers;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par Madame Josiane Michaud le 16 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Madame Josiane Michaud du 16 janvier 2020 au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 20-02-008

**MISE À JOUR DES POLITIQUES
FAMILIALE ET MADA –
MANDAT RESSOURCE EXTERNE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 16-07-009, le conseil municipal manifeste son engagement à procéder à la mise à jour de la Politique familiale à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 17-09-031, le conseil municipal manifeste son engagement à procéder à la mise à jour de sa Politique MADA de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater une ressource externe afin de mettre à jour ces politiques;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par Madame Sylviane Pilon, consultante, en août 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-015 confirmant la mise de fonds de la Ville de Gaspé pour la mise à jour des politiques familiales et MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Madame Sylviane Pilon, consultante, pour la mise à jour des politiques familiale et MADA de la Ville de Gaspé, pour un montant de 15 000 \$.

QUE la directrice des loisirs et de la culture soit autorisée à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée conformément aux indications de résolution 19-06-015.

RÉS. 20-02-009

**PAIEMENT DE FACTURE
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC. (CRSBP GİM)**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-12-044, la municipalité a autorisé la signature de la convention de service entre la Ville de Gaspé et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (CRSBP GİM);

CONSIDÉRANT la facture 007848 au montant de 67 604.01 \$, plus les taxes applicables relativement aux contributions financières et services informatiques pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le tout est prévu au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à acquitter la facture 007848 du Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Inc. au montant de 67 401.01 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-702-30-494.

RÉS. 20-02-010

**DEMANDE DE PERMIS DE VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES –
LES TRAVERSÉES DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE Les Traversées de la Gaspésie désire organiser une journée d'activités pour l'arrivée des skieurs ainsi que la population le 23 février 2020;

CONSIDÉRANT la demande de Les Traversées de la Gaspésie d'obtenir l'autorisation pour la vente d'alcool au parc Yvette-Bossé;

CONSIDÉRANT QUE cette journée amène un fort achalandage sur la rue de la Reine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons alcoolisées au parc Yvette-Bossé lors de la journée d'activités organisée par Les Traversées de la Gaspésie, le 23 février 2020.

RÉS. 20-02-011

**OUVERTURE DE SOUMISSION -
OPÉRATION DE LA CANTINE ET ENTRETIEN MÉNAGER –
BÂTIMENTS DE LA PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture, en collaboration avec les services juridiques, ont procédé à un appel d'offres public pour l'opération de la cantine et l'entretien ménager des bâtiments de la plage de Haldimand;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission, à savoir :

Les Productions Latino-Gaspésiennes S.E.N.C. pour les montants suivants :

- 12 615 \$, plus les taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2020 et 400 \$, plus les taxes applicables pour la cantine;
- 12 615 \$, plus les taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2021 et 500 \$, plus les taxes applicables pour la cantine;
- 12 615 \$, plus les taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2022 et 600 \$, plus les taxes applicables pour la cantine;
- 12 615 \$, plus les taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2023 et 650 \$, plus les taxes applicables pour la cantine;
- 12 615 \$, plus les taxes applicables pour l'entretien ménager pour 2024 et 700 \$, plus les taxes applicables pour la cantine;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Productions Latino-Gaspésiennes S.E.N.C. est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Les Productions Latino-Gaspésiennes S.E.N.C. pour les montants suivants :

- 12 615 \$, plus les taxes applicables annuellement pour l'entretien ménager pour les années 2020 à 2024;
- 400 \$, plus les taxes applicables pour l'opération de la cantine pour l'année 2020;
- 500 \$, plus les taxes applicables pour l'opération de la cantine pour l'année 2021;
- 600 \$, plus les taxes applicables pour l'opération de la cantine pour l'année 2022;

- 650 \$, plus les taxes applicables pour l'opération de la cantine pour l'année 2023;
- 700 \$, plus les taxes applicables pour l'opération de la cantine pour l'année 2024;

QUE la dépense pour l'entretien ménager soit imputée au poste budgétaire 02-701-40-499.

RÉS. 20-02-012

**MODIFICATION AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT –
SECTEUR NORD**

CONSIDÉRANT que suite aux inondations de décembre 2016 deux maisons situées sur la rue de la Grève à l'Anse-à-Valleau ont dû être démolies ;

CONSIDÉRANT que les 100 mètres de rue où étaient situées ces maisons ne sont plus utilisés et qu'il n'y a plus lieu de déneiger cette portion de la rue ;

CONSIDÉRANT que selon le contrat avec l'entrepreneur en déneigement, accordé par la résolution 18-06-094, la Ville peut réduire ou augmenter le nombre de rues à déneiger en tout ou en partie lorsque cela est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de modifier le contrat de déneigement du secteur nord afin de cesser le déneigement de la partie en gravier de la rue de la Grève à l'Anse-à-Valleau sur une distance de 100 mètres et de déplacer la virée près du 13, rue de la grève.

RÉS. 20-02-013

**PAIEMENT DE FACTURE –
ATELIER DE SOUDURE GILLES ASPIRAULT INC.**

CONSIDÉRANT que la construction des structures de sécurité pour les sorties d'urgence de l'aréna de Rivière-au-Renard n'avait pas fait partie du projet au printemps 2018 en raison des conflits qui auraient pu survenir lors des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée auprès d'un fournisseur local pour la fourniture et la mise en place d'une structure de protection adaptée pour la porte fréquemment utilisée pour se rendre à la nouvelle unité de réfrigération extérieure ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction du service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la facture émise par l'entreprise Atelier de Soudure Gilles Aspirault Inc. au montant de 7 101.28 plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de l'entreprise Atelier de Soudure Gilles Aspirault Inc. au montant de 7 101,28 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1329-17.

RÉS. 20-02-014

**SERVICE DE COMMUNICATION/RÉPARTITION RADIO,
TÉLÉPHONIE, RÉCEPTION DES ALARMES ET TÉLÉMÉTRIE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé doit avoir une surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour des alarmes pouvant survenir dans les différentes infrastructures ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé doit avoir un répondant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les appels d'urgence des citoyens de tout le territoire ;

CONSIDÉRANT l'offre de 2440-4246 Québec Inc. (Hôtel Plante) d'assurer ce service au coût de 1 799,00 \$ par mois plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de service de communication/répartition radio, téléphonie, réception des alarmes et télémétrie à 2440-4246 Québec Inc. (Hôtel Plante), au montant mensuel de 1 799,00 \$ plus les taxes applicables, et ce, jusqu'au 31 janvier 2021.

QUE ce montant soit imputable au poste budgétaire 02-320-00-459.

RÉS. 20-02-015

**PAIEMENT DE FACTURE –
INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR –
CHALET SPORTIF DE CAP-DES-ROSIERS**

CONSIDÉRANT les travaux d'installation d'un réservoir d'eau pour le Chalet sportif de Cap-des-Rosiers afin d'assurer un approvisionnement suffisant ;

CONSIDÉRANT que la patinoire a été repositionnée et asphaltée à l'été 2019 ;

CONSIDÉRANT les factures suivantes qui découlent de l'exécution des travaux d'installation d'un réservoir :

- Facture Harvey Annett au montant de 770.00 \$ plus les taxes applicables ;
- Factures Jean-Guy Boulay Électrique totalisant un montant de 2 884.54 \$ plus les taxes applicables ;
- Factures Les Entreprises Maritimes Bouchard Inc. totalisant un montant de 779.76 \$ plus les taxes applicables ;
- Factures Matériaux Armand Dumaresq totalisant un montant de 1 672.74 \$ plus les taxes applicables ;
- Factures Quincaillerie Antonin Aspirault totalisant un montant de 59.38 \$ plus les taxes applicables.
- Facture Canadian Tire au montant de 799.98 \$ plus les taxes applicables ;

- Facture Home Hardware au montant de 29.99 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures ci-haut mentionnées en lien avec l'installation d'un réservoir pour l'approvisionnement en eau au Chalet sportif de Cap-des-Rosiers au montant de 6 996.39 \$ plus les taxes applicables.

QUE le tout soit affecté au règlement d'emprunt 1394-19.

RÉS. 20-02-016

**MANDAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION
À L'ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT l'installation du nouveau système de réfrigération à l'aréna de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT que le système nécessite un entretien régulier de la part de professionnel de la réfrigération;

CONSIDÉRANT que le fournisseur du système est CIMCO Réfrigération;

CONSIDÉRANT l'offre de CIMCO Réfrigération pour effectuer l'entretien pour les trois prochaines années aux montants suivants, auxquels il faut ajouter les taxes applicables :

	Février	Mai	Août	Novembre
2020	1 271,74 \$	1 271,74 \$	1 271,74 \$	1 274,74 \$
2021	1 300,48 \$	1 300,48 \$	1 300,48 \$	1 300,48 \$
2022	1 329,22 \$	1 329,22 \$	1 329,22 \$	1 329,22 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat à CIMCO Réfrigération pour effectuer l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard aux coûts suivants et que le tout soit affecté au code budgétaire 02-701-32-526.

	Février	Mai	Août	Novembre
2020	1 271,74 \$	1 271,74 \$	1 271,74 \$	1 274,74 \$
2021	1 300,48 \$	1 300,48 \$	1 300,48 \$	1 300,48 \$
2022	1 329,22 \$	1 329,22 \$	1 329,22 \$	1 329,22 \$

RÉS. 20-02-017

**PERMIS D'INTERVENTION –
TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir l'autorisation du Ministère des Transports pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, lorsque des travaux de creusage de tranchées sont nécessaires afin d'effectuer des travaux d'aqueduc et d'égout ou autres besoins municipaux dans l'emprise de leurs routes provinciales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports de lui accorder les permis d'intervention au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise le représentant du Service des travaux publics à signer les permis d'intervention.

QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

RÉS. 20-02-018

**PAIEMENT DE FACTURE - TECH-PLAN INC-
MANDAT DE CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS
POUR LE PROJET DU NOUVEAU BLOC SANITAIRE –
HALTE ROUTIÈRE DE SAINT-MAURICE-DE-L'ÉCHOUIERIE**

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du bloc sanitaire à la Halte routière de Saint-Maurice-de-l'Échouerie ;

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix à la firme Tech-Plan Inc. pour la conception des plans et devis concernant le projet du nouveau bloc sanitaire de la halte routière de Saint-Maurice-de-l'Échouerie celle-ci nous a fourni un prix au montant de 1 320,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que ces plans et devis ont été déposés au Service des travaux publics et serviront pour l'appel d'offres qui sera fait auprès des entrepreneurs locaux pour les travaux de remplacement du bloc sanitaire ;

CONSIDÉRANT la facture # 0188 émise par la firme Tech-Plan Inc. au montant de 1 320,00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 0188 de la firme Tech-Plan Inc. au montant de 1 320.00 \$ plus les taxes applicables pour la préparation des plans et devis pour le projet d'un nouveau bloc sanitaire à la halte routière de Saint-Maurice-de-l'Échouerie.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1394-19.

RÉS. 20-02-019

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR JEAN-GUY SIMARD
POUR LA COMPAGNIE 9167-9001 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Guy Simard, pour la compagnie 9167-9001 Québec Inc. a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement 1157-11 concernant la propriété située au 960, route de Haldimand;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste pour chacun des lots, en la réduction de 1,45 m de la largeur d'un lot constructible par rapport à la largeur minimale de 45 m établie à l'article 5.3 du Règlement de lotissement 1157-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la subdivision d'un lot afin de créer 2 lots constructibles ayant une largeur de 43,55 m chacun;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Monsieur Jean-Guy Simard, pour la compagnie 9167-9001 Québec Inc. pour la propriété située au 960, route de Haldimand.

QUE la dérogation mineure admise consiste pour chacun des lots, en la réduction de 1,45 m de la largeur d'un lot constructible par rapport à la largeur minimale de 45 m établie à l'article 5.3 du Règlement de lotissement 1157-11, afin de permettre la subdivision d'un lot afin de créer 2 lots constructibles ayant une largeur de 43,55 m chacun.

RÉS. 20-02-020

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR HUGO CAVANAGH
POUR LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES,
CAMPUS DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Hugo Cavanagh, pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus de Gaspé, a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 96, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'augmentation de 4 du nombre de couleurs par rapport au nombre maximal de 3 établi à l'article 5.7 du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre de façon temporaire la présence de 7 couleurs de revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Monsieur Hugo Cavanagh, pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus de Gaspé, pour la propriété située au 96, rue Jacques-Cartier.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 4 du nombre de couleurs par rapport au nombre maximal de 3 établi à l'article 5.7 du Règlement de zonage 1156-11, afin de permettre de façon temporaire la présence de 7 couleurs de revêtement extérieur.

RÉS. 20-02-021

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MADAME MONA SIROIS,
POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE Madame Mona Sirois, pour l'Office municipal d'habitation de Gaspé a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 15, rue des Cordiers;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- la réduction de 1,07 m de la profondeur de 2 cases de stationnement par rapport à la profondeur minimale de 5,5 m établie à l'article 21.2 du Règlement de zonage 1156-11;
- l'augmentation de 5 m de la largeur d'une allée d'accès par rapport à la largeur maximale de 10 m établie à l'article 21.3.2 du Règlement de zonage 1156-11;

- la réduction de 1,59 m de la distance entre 2 allées d'accès sur un même terrain par rapport à la distance minimale de 6 m établie à l'article 21.3.3 du Règlement de zonage 1156-11;
- la réduction de 1 m de la largeur d'une allée de circulation par rapport à la largeur minimale de 6,5 m établie à l'article 21.2 du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de :

- permettre l'implantation de 2 cases de stationnement en cour avant ayant une profondeur de 4,43 m.
- permettre l'implantation d'une allée d'accès ayant une largeur de 15 m et une distance de 4,41 m de la 2e allée d'accès.
- permettre l'implantation d'une allée de circulation ayant une profondeur de 5,5 m.;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Madame Mona Sirois, pour l'Office municipal d'habitation de Gaspé pour la propriété située au 15, rue des Cordiers.

QUE la dérogation mineure admise consiste en :

- la réduction de 1,07 m de la profondeur de 2 cases de stationnement par rapport à la profondeur minimale de 5,5 m établie à l'article 21.2 du Règlement de zonage 1156-11;
- l'augmentation de 5 m de la largeur d'une allée d'accès par rapport à la largeur maximale de 10 m établie à l'article 21.3.2 du Règlement de zonage 1156-11;
- la réduction de 1,59 m de la distance entre 2 allées d'accès sur un même terrain par rapport à la distance minimale de 6 m établie à l'article 21.3.3 du Règlement de zonage 1156-11;
- la réduction de 1 m de la largeur d'une allée de circulation par rapport à la largeur minimale de 6,5 m établie à l'article 21.2 du Règlement de zonage 1156-11.

afin de :

- permettre l'implantation de 2 cases de stationnement en cour avant ayant une profondeur de 4,43 m.
- permettre l'implantation d'une allée d'accès ayant une largeur de 15 m et une distance de 4,41 m de la 2e allée d'accès.
- permettre l'implantation d'une allée de circulation ayant une profondeur de 5,5 m.

RÉS. 20-02-022

**AIDE FINANCIÈRE –
SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES QUÉBEC auprès de la Ville de Gaspé pour l'entretien du sentier passant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de 50 \$ par kilomètre sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'impact économique et touristique que peut générer ce sentier sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 2 750 \$ pour l'année 2020 au SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES QUÉBEC pour l'entretien de leur sentier sur le territoire de la ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-90-999.

RÉS. 20-02-023

**SERVITUDE - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS –
RUE DE LA REINE –
ENTRE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
TÉLUS ET HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 07-10-11 autorisant la Ville de Gaspé à procéder à l'acquisition de servitude dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés sur la rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux câblés sont enfouis en partie sur les propriétés de SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA;

CONSIDÉRANT QUE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA s'est engagée à accorder une servitude sur une partie des lots 3 147 113 et 3 147 133, cadastre du Québec, en faveur d'Hydro-Québec et Télus;

CONSIDÉRANT le projet de servitude soumis;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de servitude est consenti en considération d'une somme de 3 300 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à assumer cette considération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le versement de la contrepartie de 3 300 \$, plus les taxes applicables, en faveur de SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) pour l'établissement de la servitude susdite.

QUE la dépense soit imputée au règlement 918-05.

RÉS. 20-02-024

**PROLONGATION DE LA PISTE CYCLABLE
DE HALDIMAND À DOUGLASTOWN**

CONSIDÉRANT la piste cyclable existante entre la gare intermodale à Gaspé et la plage de Haldimand;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de citoyens pour travailler sur la prolongation de la piste cyclable susdite vers Douglastown, lequel est parrainé par le Centre communautaire Douglas;

CONSIDÉRANT le projet soumis par le comité le 15 janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Gaspé dans la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation permettrait la création d'un corridor récréotouristique Gaspé-Sandy Beach-Haldimand-Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation faciliterait l'accès aux installations municipales du côté Haldimand et aux atouts naturels et humains du côté Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation permettrait également d'assurer la sécurité des usagers du secteur littoral par l'ajout d'une passerelle pour cyclistes et piétons;

CONSIDÉRANT QUE le comité privilégie la mise en place d'une passerelle près du pont ferroviaire mais non rattachée à ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongation de la piste cyclable de Haldimand à Douglastown devra respecter la capacité de payer de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme son appui au comité citoyens Haldimand Douglastown pour la réalisation de leur projet de prolongation de la piste cyclable de Haldimand vers Douglastown.

RÉS. 20-02-025

**AJOUT D'UN POSTE JOURNALIER ÉTUDIANT
OU JOURNALIÈRE ÉTUDIANTE
POUR PARTICIPER AU PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS
POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Gaspé de participer au plan municipal pour les jeunes des centres jeunesse du Québec pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'employeur d'ajouter un poste de journalier étudiant ou journalière étudiante et de réserver un poste à cette clientèle afin de répondre aux besoins multiples au niveau de la direction des Travaux publics pendant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des Ressources humaines à présenter une demande à l'UMQ pour s'inscrire au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec pour l'été 2020.

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste de journalier étudiant ou journalière étudiante pour la période du 29 juin 2020 au 15 août 2020 pour une durée de 40 heures par semaine et au taux horaire prévu à l'annexe des salaires des employés étudiants.

QUE la direction des Ressources humaines soit autorisée à afficher le nouveau poste.

RÉS. 20-02-026

**SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTES NUMÉRO 2 ET 3
ENTRE LE SYNDICAT CSN ET L'EMPLOYEUR**

CONSIDÉRANT QUE le syndicat et la Ville ont convenu ensemble de modifier l'horaire de travail visé par les articles 6.2.3 et 6.2.4 de la convention collective 2018-2023 en signant les lettres d'entente numéro 2 et 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les lettres d'ententes numéro 2 et 3 relativement à la modification des heures de travail mentionnées dans les articles 6.2.3 et 6.2.4 de la convention collective 2018-2023.

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer lesdites lettres d'entente.

RÉS. 20-02-027

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1413-20

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1413-20 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement a pour objectif d'améliorer le bien-être général de la population de la Ville de Gaspé et ce programme s'inscrit en vertu de la loi spéciale la régissant, soit la Loi 205 des lois de 2019, aux termes duquel la Ville peut, par règlement, adopter un programme afin d'aider la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1413-20, décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé, soit adopté.

RÉS. 20-02-028

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1414-20

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1414-20 a été déposé lors de la même séance et qu'un changement a été apporté à ce projet depuis la présentation de l'avis de motion, et ce, afin de mettre à jour l'établissement des unités mais que le règlement quant à lui n'a fait l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de remplacer le règlement 1385-19 et créer un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour la collecte des déchets, l'entretien du lieu d'enfouissement technique, la gestion intégrée des déchets, la collecte des matières recyclables, le transport de ces matières et leur traitement au centre de tri de Grande-Rivière, la collecte des matières organiques, le transport de ces matières et leur traitement au site de compostage de Chandler. Ces tarifs sont établis en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Les montants des tarifs déterminés dans ledit tableau sont payables par les propriétaires des immeubles, que ceux-ci déposent des déchets ou non;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1414-20, remplaçant le règlement 1385-19 et créer un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour la collecte des déchets, l'entretien du lieu d'enfouissement technique, la gestion intégrée des déchets, la collecte des matières recyclables, le transport de ces matières et leur traitement au centre de tri de Grande-Rivière, la collecte des matières organiques, le transport de ces matières et leur traitement au site de compostage de Chandler, soit adopté.

RÉS. 20-02-029

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GASPÉ ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1360-18

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant

l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1360-18 et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

Le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme favorisant la construction de logements intergénérationnels soit reconduit. L'objet de ce règlement a pour objectif d'améliorer le bien-être général de la population de la Ville de Gaspé et ce programme s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Famille de la Ville de Gaspé (volet habitation).

Suivant cette présentation, le conseiller Ghislain Smith donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1360-18 et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 20-02-030

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 29 JANVIER 2020

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2020, soit accepté avec ses recommandations.

À 20h51, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 20-02-031

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h52 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 17 février 2020 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller

Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
 - 4.1 ouverture de soumission - Mandat de conception de plans d'évacuation pour divers bâtiments de la ville de Gaspé
 - 4.2 ouverture de soumission - achat de deux camionnettes ½ tonne, 4 X 4, neuves (cabine allongée)
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 Protection contre les incendies**
 - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 5.3 Loisirs et culture**
 - 5.4 Travaux publics**
 - 5.4.1 taux de location de machineries lourdes et de main-d'oeuvre pour les services rendus par la ville de Gaspé - 2020-2021
 - 5.4.2 paiement de facture - Oneil Dumaresq construction Inc. - Construction d'un abri pour la surfaceuse du centre de ski mont-Bechervaise
 - 5.5 Services administratifs et aéroport**
 - 5.5.1 adoption du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé (OMH)
 - 5.5.2 avenant #3 - Projet prolongement de la piste de 1 000 pieds et réhabilitation des chaussées aéroportuaires
 - 5.5.3 renouvellement du bail / chalet de la plage haldimand

- 5.5.4 appel d'intérêt du crégîm au projet pilote séité avec camionnette électrique
- 5.5.5 comptes du mois;
- 5.6 **Services juridiques et Greffe**
- 5.6.1 dossier 140-32-700119-206 - Gestion A.C.S.N. Inc. - Nomination des représentants de la ville - Cour du Québec - Division des petites créances
- 5.7 **Direction générale**
- 5.7.1 pôle de développement économique
- 5.7.2 renouvellement d'équipement scénographique - Dégât d'eau du 8 juillet 2018 - Salle de spectacles de Gaspé
- 5.7.3 participation de la municipalité au programme de supplément au loyer de la SHQ
- 5.7.4 réaménagement des approches du pont traversant le ruisseau à Pierre (Cap-des-Rosiers)
- 5.7.5 convention d'aide financière - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potables (PPASEP)
- 5.7.6 paiement de factures pour la mise en place d'un nouveau système de traitement des eaux usées au bâtiment des sports de l'Anse-au-Griffon
- 5.7.7 avenant #1 Étude d'option pour le transport de pales d'éoliennes vers le parc industriel de Sandy-Beach à Gaspé
- 5.7.8 paiement de factures pour la protection de la fondation de la future rampe de mise à l'eau – Réaménagement du Havre à l'Anse-au-Griffon
- 5.7.9 présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
- 5.7.10 adoption du budget 2020 de la stratégie d'attraction de la main-d'œuvre « Gaspé Pur Plaisir »
- 5.7.11 dépôt d'un mémoire dans le cadre de la révision du Plan directeur du parc national Forillon
- 5.8 **Ressources humaines**
- 5.8.1 attribution à l'interne d'un poste de journalier (budgété 22 semaines)
- 5.8.2 attribution à l'interne d'un poste de préposé d'aréna-journalier-préposé d'aréna à la balance (budgété 30 semaines)
- 5.8.3 attribution à l'interne d'un poste de préposé d'aréna-journalier-préposé à la balance (budgété 27 semaine)
- 5.8.4 demande de congé à traitement différé

5.8.5 embauche de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2020

5.8.6 embauche d'une personne salariée au poste annuel de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier (30 semaines été) et chauffeur-journalier de soir et de fin de semaine (22 semaines hiver)

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

6.1 règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1360-18

7. AVIS DE MOTION

7.1 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes et de remboursement du droit de mutation immobilière suite à l'acquisition d'une habitation unifamiliale sur le territoire du quartier 1 et d'une partie du quartier 3 de la Ville de Gaspé

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

11.1 FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 20-02-032

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par la conseillère Aline Perry

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

Préambule du maire avant la période de questions. Un historique du dossier du complexe sportif est fait, relatant les rencontres avec la commission scolaire pour le terrain ciblé, l'analyse du projet fait par Kwatroe, les tests de sols, la période de consultation en ligne et la consultation en salle avec plus de 110 participants. La majorité des gens qui ont répondu en ligne sont les utilisateurs sportifs. Suite à cela, il y a eu le deuxième alignement du conseil où on a ciblé 6 scénarios complètement différents.

Pour le mandat donné à l'ingénieur, on a décidé de plafonner le projet à 18 millions car ça passe moins bien au niveau des citoyens non-utilisateurs.

L'alignement pris par le conseil est donc une glace nord-américaine avec terrain de 45x90. L'estimé était de 2,5 millions de plus pour la glace rétractable. Et présentement, avec le scénario choisi, l'estimation est de 17.5M excluant les honoraires et les contingences pour un projet déposé d'environ 20 millions.

À 19h41, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-François Monette : Prends la parole à titre de citoyen payeur de taxes de près de 15 000 \$ et au nom d'une certaine tranche de sportifs. Est-ce que la démonstration a été faite au conseil municipal au niveau préventif au volet des blessures?

Maire : Oui, cette option a été regardée par le conseil.

Autre question, si la ville avait à faire un arbitrage entre le confort et la sécurité, lequel choisirait-elle?

Maire : Question difficile on a regardé l'ensemble des options. On a vu que d'autres clubs pratiquent sur des glaces nord-américaines.

Jean-François : Oui, mais ils ont accès à une glace olympique à moins d'une heure de route.

Jean-François : Est-ce que dans l'élaboration des 6 scénarios vous avez pris en compte le scénario de garder pour une implantation fixe du bâtiment où on pourrait agrandir la glace en enlevant des gradins.

Maire : Oui, ça été regardé avec l'ingénieur et l'économie de coût était marginale.

Jean-François : Ce scénario que vous proposez n'a pas été regardé avec autant de sérieux que les six (6) autres scénarios du départ.

Maire : Ça n'a pas été une analyse autant en profondeur, ça été une analyse rough.

Jean-François : Donc cette analyse sommaire a été faite au détriment des questions de sécurité. Rappel du rôle de bienveillance de la ville de Gaspé.

Daniel Martin : Dossier de l'Anse-au-Griffon : Rappelle qu'il avait posé une question au niveau du plan qui circulait à l'époque. Il a copie des documents dont il parlait et il va nous remettre une copie. Fait référence aussi au communiqué de presse qui avait été fait et revient aux prémices de 2016. Les travaux prévus

réduisent le port et dénaturent le projet de 2016, la surface de remblayage est près du double du projet initial.

Demande de considérer les plans et à la lumière des observations, demande de prononcer un moratoire sur le projet. Ça serait intéressant de savoir outre la ville, qui d'autre a travaillé dans ce projet afin de dénaturer le projet à un tel point.

Marc Veillet :

Club de patinage de vitesse s'est réuni pour prendre position suite au message de Jérôme quant au scénario privilégié et de la demande la ville au club d'appuyer la démarche de nouveau complexe sportif. Il fait la lecture de la position du club et en demande le dépôt au procès-verbal de la séance.

« Position du Club de patinage de vitesse de Gaspé présentée à la réunion du Conseil municipal de Gaspé le 17 février 2020.

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, monsieur le maire,

Les membres du conseil d'administration du Club de patinage de vitesse de Gaspé tiennent à remercier le conseil municipal pour la façon avec laquelle il a mené les premières étapes de sa réflexion sur le futur complexe multisports de la ville de Gaspé. Je me suis engagé auprès d'eux à venir vous voir ce soir pour vous transmettre ce qui suit.

Lors de la consultation publique tenue le 27 janvier dernier, d'autres utilisateurs du futur complexe multisports vous ont fait valoir avec beaucoup de vigueur que le format de glace et celle de la surface de gazon synthétique répondaient presque essentiellement à un besoin de confort pour assurer le développement de leurs athlètes. Pour sa part, notre jeune et grandissante organisation vous a surtout expliqué que la glace de format olympique visait d'abord et avant tout la sécurité de ceux et celles qui pratiquent le patin de vitesse. À notre avis, la démonstration a été faite plus d'une fois quant à l'importance d'une glace olympique pour la sécurité des patineurs et des patineuses. Fermez les yeux un instant et imaginez-vous filer sur la glace à près de 45 km/h. Après une chute soudaine, n'importe qui apprécierait que deux mètres de plus le sépare de la bande, malgré des coussins de protections.

Nous comprenons bien que le conseil municipal se questionne sur la capacité de payer de la communauté, et nous n'avons

aucun doute sur l'excellent travail qu'il accomplit à ce niveau. Toutefois, nous croyons aussi que la Ville doit reconnaître qu'elle a aussi un rôle de bienveillance et de protection envers ses citoyens.

La sécurité de nos jeunes : c'est sur cet enjeu central que le conseil doit d'abord baser sa décision. Les installations que l'on se prépare à construire auront un impact direct sur la sécurité des patineuses et des patineurs pour les 40 ou 50 prochaines années. Elles influenceront également la capacité de ceux-ci à se développer entièrement et sécuritairement dans ce sport, sur notre territoire. Rappelons que Gaspé est située à plus de trois heures de route de la glace olympique la plus proche, ce qui rend impossible l'accès régulier à une infrastructure qui permettrait leur développement sécuritaire.

La décision que vous prendrez sous peu, alors que le cadre financier du projet n'est pas encore finalisé dans le détail, est lourde de conséquence. Monsieur le maire Côté affirmant, il y a peu de temps, que la Ville gagnait à présenter aux gouvernements fédéral et provincial un projet le plus englobant possible. Il avait également précisé que la capacité de payer du citoyen ne devrait être réellement prise en considération que lorsque le cadre financier final sera connu et que le règlement d'emprunt sera sur le point d'être soumis au conseil pour la portion de financement municipal. C'est pourquoi, quand notre organisation a appris, il y a quelques jours, que la glace de format nord-américain semblait tout-à-coup la seule acceptable, mais nous ne nous expliquons pas ce revirement. Nous croyons que Gaspé fait fausse route en décidant trop tôt ce qui doit ou ne doit pas figurer dans la demande soutien financier.

Nous sommes convaincus qu'il est toujours possible pour Gaspé de penser à une solution quant à l'enjeu de sécurité du patinage de vitesse pour un coût moindre que les 2,5 millions de dollars indiqués par le maire Côté lors de la consultation publique. Des solutions concrètes existent réellement, mais nous avons l'impression qu'elles n'ont pas été sérieusement explorées en détail ni même présentées dans les différents scénarios qui ont été soumis au conseil. Par exemple :

1. une glace plus large de 4 mètres peut être intégrée dans un

bâtiment sans changer la taille de ce dernier : le retrait d'un certain nombre de gradins compenserait une bonne partie de la différence de coût entre les deux types de patinoires (dalle réfrigérée et système de refroidissement d'une plus grande capacité), sans les impacts d'une surdimension de la structure du bâtiment. C'est d'ailleurs une possibilité que M. Côté avait présentée l'automne dernier au détour d'une conversation sur nos activités du club.

2. le système rétractable n'a pas nécessairement à être intégré au projet. Rappelons que la bande rétractable est une solution à une question de confort (et non de sécurité) pour d'autres usagers de l'aréna, et que l'expérience vécue d'autres villes du Québec démontre une adaptation rapide à ce genre d'installation. Rappelons enfin que la population de Gaspé s'est prononcée à 47% en faveur d'une glace olympique, contre 37% qui y étaient opposés, même si la bande rétractable ne faisait pas partie de la proposition initiale.

Chères conseillères et conseillers, en siégeant ici, vous accomplissez toutes et tous depuis plusieurs années un travail pour l'avenir de Gaspé et votre engagement fait d'elle une ville moderne et ouverte sur le monde.

Nous vous demandons d'avoir cette même ouverture d'esprit et cette même passion en ce qui concerne notre futur complexe multisports : rendez-le accessible dans les meilleures conditions possibles pour tous les futurs utilisateurs.

Et si la capacité de payer du citoyen est réellement affectée à l'issue de l'élaboration du projet, vous pouvez compter sur le Club de patinage de vitesse de Gaspé pour appuyer une décision difficile du conseil de retirer la glace olympique du projet, mais pas l'étape préliminaire du projet où nous sommes. »

Maire : L'élément coût est celui qui a été majoritairement pris en considération lors de l'analyse du projet. Monsieur Dubreuil du pavillon jeunesse à Québec a parlé

d'un coût de 1.6 millions de plus pour une glace olympique et le coût du béton est de 40% plus cher ici en Gaspésie. On est conscient que cette décision ne fait pas le bonheur de tout le monde. On a pesé les pour et les contres et non pas parce qu'un groupe parle plus fort que l'autre.

RES 20-02-033

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
MANDAT DE CONCEPTION DE PLANS D'ÉVACUATION
POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE selon les exigences du Code national de prévention des incendies, certains bâtiments doivent afficher au moins un plan d'évacuation sur chacun de ces étages et que ceux-ci doivent indiquer l'emplacement des issues, des extincteurs, des systèmes d'alarme incendie, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs locaux pour la conception de plans d'évacuation pour certains bâtiments ciblés appartenant à la Ville de Gaspé, soit l'entreprise Tech-Plan Inc. et Vachon Roy Architectes ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission, soit celle de Vachon Roy Architectes, au montant de 16 090,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate la firme Vachon Roy Architectes pour la conception des plans d'évacuation de certains bâtiments appartenant à la Ville de Gaspé au montant de 16 090.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au surplus non-affecté.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 20-02-034

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES ½ TONNE,
4 X 4, NEUVES (CABINE ALLONGÉE)**

CONSIDÉRANT l'état d'usure avancé des véhicules GP-1 et GP-15;

CONSIDÉRANT que ces deux véhicules doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres sur invitation auprès de tous les concessionnaires automobiles du grand Gaspé, nous avons reçu trois soumissions conformes, soit :

- Boulay Dodge Chrysler Inc. au montant de 41 285,00 \$ pour chaque véhicule pour un total de 82 570,00 \$ plus les taxes applicables;

- Automobiles Mauger Ford Inc. au montant de 36 780,00 \$ pour chaque véhicule pour un total de 73 560,00 \$ plus les taxes applicables.
- Simpson Automobiles Inc. au montant de 43 570,00 \$ et 41 565,00 \$ pour un total de 85 135,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat de fourniture de deux camionnettes ½ tonne 4X4, neuves (cabine allongée) à Automobiles Mauger Ford Inc. pour un montant de 73 560,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit affectée au règlement 1303-16.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 20-02-035

**TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES LOURDES
ET DE MAIN-D'OEUVRE POUR LES SERVICES RENDUS
PAR LA VILLE DE GASPÉ - 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède diverses machineries et qu'elle emploie des ressources humaines de divers corps de métiers;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises et des citoyens font appel à la Ville de Gaspé pour des travaux supplémentaires à ceux offerts par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la liste adoptée en 2017 ne reflète pas les coûts réels encourus par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne doit pas concurrencer les marchands et les entrepreneurs du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal adopte la liste des taux de location de machineries lourdes et de main-d'œuvre pour les services rendus par la Ville de Gaspé pour 2020-2021.

RES 20-02-036

**PAIEMENT DE FACTURE –
ONEIL DUMARESQ CONTRUCTION INC. –
CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LA SURFACEUSE
DU CENTRE DE SKI MONT-BECHERVAISE**

CONSIDÉRANT les travaux exécutés à l'automne 2019 concernant la mise en place d'un abri pour l'une des surfaceuses du centre de ski Mont-Bechervaise ;

CONSIDÉRANT qu'en cours de travaux nous avons dû modifier la hauteur libre de l'espace entreposage de la surfaceuse afin de s'assurer

que cette dernière y accède en toute sécurité selon l'épaisseur de neige au sol au cours de la période hivernale ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués à la satisfaction du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la facture # 119-025 émise au montant de 676.20 \$ plus les taxes applicables pour les travaux excédentaires au projet initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 119-025 au montant de 676.20 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Oneil Dumaresq Construction Inc. concernant les travaux excédentaires au projet initial de construction d'un abri au centre de ski Mont-Bechervaise.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1394-19.

RES 20-02-037

**ADOPTION DU BUDGET 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE GASPÉ (OMHG)**

CONSIDÉRANT QUE le budget total de l'Office municipal d'habitation de Gaspé pour l'année 2020, en date du 20 décembre 2019, prévoit un déficit d'opération de 1 949 145 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à combler le déficit annuel de certains projets dans une proportion de 10% pour une somme équivalent à 109 919 \$;

Projet #		
01063	York	0 \$
01064	Cap-des-Rosiers	0 \$
01065	Rivière-au-Renard	0 \$
01159	York et Rivière-au-Renard	71 559 \$
01835	Villa du Bassin	6 839 \$
02004	Résidence St-Martin	5 347 \$
02797	Douglastown	7 358 \$
03117	Anse-au-Griffon	9 231 \$
02653	St-Maurice	6 571 \$
03324	Cap-aux-Os	3 014 \$
		109 919 \$

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au financement du supplément au loyer en complément de ce budget;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le budget 2020 de l'OMHG soumis par la Société d'Habitation du Québec en date du 20 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité approuve les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé au montant de 1 949 145 \$.

QUE la participation de la municipalité au montant de 109 919 \$ soit imputée au code budgétaire 02-370-00-962.

RES 20-02-038

**AVENANT #3 -
PROJET PROLONGEMENT DE LA PISTE DE 1 000 PIEDS
ET RÉHABILITATION DES CHAUSSÉES AÉROPORTUAIRES**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la piste de 1000 pieds et la réhabilitation des chaussées existantes à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT la proposition de GBI Services d'Ingénierie afin de gérer les travaux de contrôle de qualité pour la phase 1 du projet, soit pour les activités suivantes :

- Vérification de fond d'excavation;
- Contrôle de la densité de remblai 2e classe;
- Assistance technique auprès de l'Entrepreneur lors de l'exécution des travaux;
- Rapport de visite journalière;
- Supervision et rédaction d'un rapport.

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'effectuer ces travaux de contrôle de qualité pour la phase 1 du projet qui consistait à effectuer le déblai – remblai du prolongement de la piste;

CONSIDÉRANT la demande d'avenant en date du 28 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du programme PAQIAR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'avenant no.3 de GBI Services d'Ingénierie pour le contrôle de qualité de la phase 1 du projet pour un coût de 6 952 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1372-18.

RES 20-02-039

RENOUVELLEMENT DU BAIL / CHALET DE LA PLAGE HALDIMAND

CONSIDÉRANT QUE le bail relatif au terrain du chalet situé au 41 rue de la plage à Haldimand est échu depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de renouveler le bail de ce seul terrain restant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le bail du terrain situé à la plage Haldimand soit renouvelé à partir du 1er janvier 2020, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 au coût de 582.55 \$ plus les taxes applicables.

RES 20-02-040

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 128 358.22 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 128 358.22 \$.

RES 20-02-041

**DOSSIER 140-32-700119-206 - GESTION A.C.S.N. INC. –
NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE –
COUR DU QUÉBEC - DIVISION DES PETITES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue dans le dossier de Gestion A.C.S.N. Inc. (140-32-700119-206) laquelle sera ultérieurement entendue devant la Cour du Québec, division des Petites-créances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater les représentants de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate monsieur Marc Dupont, coordonnateur du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et madame Isabelle Vézina, directrice des Services juridiques et greffière à titre de représentants de la Ville de Gaspé dans la cause susdite.

RES 20-02-042

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

CONSIDÉRANT QUE les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

CONSIDÉRANT QUE les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transports;

CONSIDÉRANT QUE les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la ministre du développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

RES 20-02-043

**RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENT SCÉNOGRAPHIQUE –
DÉGÂT D'EAU DU 8 JUILLET 2018 –
SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite au dégât d'eau survenu le 8 juillet 2018 à la salle de spectacles de Gaspé, plusieurs projecteurs et équipements scénographiques ont été endommagés;

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-042 accordant le mandat de réaliser l'évaluation des dommages au matériel scénographique à Trudel Sonorisation enr.;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation soumis par la firme Trudel Sonorisation enr. le 19 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le rapport mentionne que certains équipements sont non récupérables;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux projecteurs nécessitent l'achat de câbles d'interconnexion et d'adaptateurs;

CONSIDÉRANT la facture de Solotech Inc. au montant de 920.50 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture IS-CA0004156 de Solotech Inc. au montant de 920.50 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition de câbles d'interconnexion.

Que la dépense soit imputée au surplus non-affecté.

RES 20-02-044

**PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ
AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DE LA SHQ**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe ressource en logements collectifs GÎM a déposé une demande auprès de la SHQ afin d'obtenir quatre (4) unités supplémentaires dans le cadre du programme de supplément du loyer (PSL) pour le projet de quatre (4) logements de la Maison d'aide et d'hébergement L'Aid'Elle à Gaspé;

CONSIDÉRANT la réponse favorable de la SHQ afin d'octroyer les quatre (4) unités supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le programme exige une participation de l'ordre de 10 % de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé participe déjà financièrement pour plusieurs unités PSL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme au Groupe ressource en logements collectifs GÎM sa participation financière au programme de supplément au loyer pour quatre (4) unités supplémentaires dans le cadre du projet de quatre (4) logements de la Maison d'aide et d'hébergement L'Aid'Elle à Gaspé.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-520-00-963.

RES 20-02-045

RÉAMÉNAGEMENT DES APPROCHES DU PONT TRAVERSANT LE RUISSEAU À PIERRE (CAP-DES-ROSIERS)

CONSIDÉRANT la requête numéro 321668 déposée au ministère des Transports du Québec par une citoyenne de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la requête est relative à la sécurité pour les piétons et cyclistes utilisant le pont traversant le ruisseau à Pierre dans le secteur de Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE ce pont n'a aucun accotement et ne semble pas avoir été conçu pour favoriser la coexistence des différents usagers de la route (voitures, piétons, cyclistes);

CONSIDÉRANT QU'il ne semble pas être sécuritaire de circuler sur ce pont à pied ou à vélo, surtout lorsqu'on y croise des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE ce pont est emprunté par plusieurs personnes, résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est également une destination touristique attirant des milliers de visiteurs annuellement;

CONSIDÉRANT la demande adressée au ministère des Transports du Québec afin de sécuriser ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme qu'il appuie la requête de la citoyenne et demande au ministère des Transports du Québec, de traiter la demande incluse dans la requête 321668, et de sécuriser le secteur du pont traversant le ruisseau à Pierre (Cap-des-Rosiers) afin de favoriser une circulation piétonnière et à vélo dans ce secteur.

RES 20-02-046

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE –
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES –
PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE
DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la mesure 1.1.1 du plan d'action 2018-2023 accompagnant la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 inaugure le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable - volet 1, ayant pour objectif de protéger les sources d'eau potable des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du programme a pour but de faciliter l'acquisition de connaissances par les municipalités sur les activités ayant cours dans les aires de protection et sur la vulnérabilité des sources d'eau potable face à ces menaces et de les communiquer aux parties prenantes, ce qui se concrétise par la production du premier rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé, a déposé le 22 juillet 2019, une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée vise les installations de production d'eau potable de catégorie 1 qui sont en exploitation par la Ville de Gaspé au moment du dépôt de la demande et des versements prévus;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée par la Ville de Gaspé est recevable et respecte les critères d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'attribution du ministre, envoyée le 31 janvier 2020 prévoit que l'aide financière doit faire l'objet d'une convention d'aide financière visant notamment à en préciser les modalités d'attribution et de versement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a fait parvenir à la municipalité une convention d'aide financière établissant les modalités relatives à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme susdit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer ladite convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à procéder à la signature de la convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).

QUE la Ville de Gaspé s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

RES 20-02-047

**PAIEMENT DE FACTURES POUR LA MISE EN PLACE
D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
AU BÂTIMENT DES SPORTS DE L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT le projet de mise en place d'un nouveau système de traitement des eaux usées au bâtiment des sports de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux nous avons reçu les factures suivantes :

- Jean-Guy Boulay Électrique 685.70 \$, plus les taxes applicables
- Les entreprises Allen Dumaresq : 1 148.00 \$, plus les taxes applicables
- Béton provincial : 4 124.84 \$, plus les taxes applicables
- Béton provincial : 768.20 \$, plus les taxes applicables
- Béton provincial : 531.36 \$, plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des différentes factures pour la mise en place d'un nouveau système de traitement des eaux usées au bâtiment des sports de l'Anse-au-Griffon au montant de 7 258.10 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement 1394-19.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 20-02-048

**AVENANT #1 - ÉTUDE D'OPTION
POUR LE TRANSPORT DE PALES D'ÉOLIENNES
VERS LE PARC INDUSTRIEL DE SANDY-BEACH À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a mandaté la firme Kwatroe pour faire une étude d'option pour déterminer qu'elle sera la meilleure option au point de vue technique et économique pour le transport de pales d'éoliennes vers le parc industriel de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE nous avons voulu des simulations supplémentaires pour différentes options au point de vue technique et économique;

CONSIDÉRANT QUE Kwatroe nous a soumis une proposition d'avenant au montant de 2 800.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'avenant #1 pour des simulations supplémentaires de l'étude d'option pour le transport de pales d'éoliennes vers le parc industriel de

Sandy-Beach à Gaspé soit autorisé à Kwatroe au montant de 2 800.00 \$.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-10-999.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 20-02-049

**PAIEMENT DE FACTURES POUR LA PROTECTION
DE LA FONDATION DE LA FUTURE RAMPE DE MISE À L'EAU –
RÉAMÉNAGEMENT DU HAVRE À L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon est projeté;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux il y a l'aménagement d'une nouvelle rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la conceptrice recommande la mise en place de la fondation granulaire au minimum un an avant que les travaux de construction de la nouvelle rampe soient entrepris;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux, il nous a été demandé de mettre en place une protection granulaire sur cette fondation, pour éviter qu'elle soit emportée durant la crue du printemps;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait les travaux demandés par le ministère Pêches et Océan, et que nous avons reçu les factures suivantes :

- Les entreprises Allen Dumaresq : 3 042.50 \$, plus les taxes applicables
- Transport Ivan Garry Mckoy : 895.44 \$, plus les taxes applicables
- Les Transports A et P Côté Inc. : 823.63 \$, plus les taxes applicables
- Lowell Simon : 716.35 \$, plus les taxes applicables
- Transport Renard 2008 Inc. : 671.58 \$, plus les taxes applicables
- Transport C. Denis: 716.35 \$, plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des différentes factures pour le transport et la mise en place de la protection granulaire pour la rampe de mise à l'eau projetée dans le cadre du projet de réaménagement du havre de l'Anse-au-Griffon au montant total de 6 865.85 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé à l'aide financière versée par le ministère de Pêches et Océan.

RES 20-02-050

**PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé travaille depuis plusieurs années à un projet visant à remplacer l'actuel aréna situé au centre-ville de Gaspé, arrivé en fin de vie et nécessitant un changement de son système de réfrigération;

CONSIDÉRANT QUE différentes démarches de consultation ont été effectuées depuis 2016 visant à connaître les besoins de la communauté sportive de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population se diversifie de façon importante et que la municipalité veut favoriser la pratique de sports multiples 12 mois par année;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité de doter Gaspé d'une surface de gazon synthétique intérieure s'avère un élément important pour favoriser la pratique de sports tout au long de l'année, notamment dans le contexte de la présence de neige sur une période plus longue à Gaspé qu'ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les concepts analysés permettent d'envisager la construction d'un complexe multisports comportant une glace et une surface de gazon synthétique sur le terrain visé situé derrière la polyvalente C.E. Pouliot;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera situé près des écoles, ce qui facilitera l'utilisation par les étudiants de cette infrastructure, notamment pour y implanter éventuellement du sport-études;

CONSIDÉRANT QUE les autorités scolaires ont été consultées et se montrent intéressées à participer activement au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise la présentation du projet de (complexe multisports) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Gaspé à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE le conseil municipal désigne Sébastien Fournier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RES 20-02-051

**ADOPTION DU BUDGET 2020
DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE
« GASPÉ PUR PLAISIR »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé fait de l'attraction de la main-d'œuvre une priorité pour le développement économique de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une stratégie de marketing territorial et qu'une image de marque « Gaspé, Pur Plaisir » a été développée en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de cette image de marque se fait en partenariat avec l'organisation Destination Gaspé, sous l'égide de l'organisme Escale Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie implique l'embauche d'une ressource, la présence à des salons et foires à l'emploi ainsi qu'au développement d'outils spécifiques et à des placements publicitaires;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu d'adopter le budget consenti à cette initiative pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise un budget de 80 000 \$ pour l'année 2020 à la stratégie d'attraction de main-d'œuvre.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à autoriser le paiement des factures.

QUE la somme soit imputée à la réserve de développement économique au code budgétaire 59-131-44-000.

RES 20-02-052

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL FORILLON

CONSIDÉRANT QUE le Parc national Forillon consulte présentement la population, les organismes de développement économique et touristique et les élus en vue d'élaborer son plan directeur pour les 15 à 20 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le Parc national Forillon souligne cette année ses 50 ans d'existence et qu'il s'agit d'un moteur économique et touristique pour la ville de Gaspé et la région de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé reconnaît les efforts déployés durant les 5 dernières années et l'amélioration considérable des investissements dans les installations du parc et les partenariats avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé a à cœur de se positionner sur les enjeux à être abordés dans le prochain plan directeur;

CONSIDÉRANT QUE malgré les améliorations évidentes des dernières années, plusieurs enjeux méritent d'être soulevés pour améliorer davantage le rayonnement du parc dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Gaspé autorise le directeur général à déposer un mémoire dans le cadre des consultations menées pour le Plan directeur du parc national Forillon;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Gaspé fasse état de sa volonté notamment :

- d'intégrer le phare de Cap-des-Rosiers à même le parc national Forillon;

- de sa volonté que se poursuivent les investissements en infrastructure, incluant de nouvelles unités d'hébergement;
- de se voir développer une véritable offre touristique quatre saisons, incluant la saison hivernale;
- de poursuivre et de bonifier les efforts de promotions en partenariat avec le milieu;
- d'assurer le développement des relations avec le milieu, en incluant les expropriés, les premières nations et les organismes et la population de Gaspé.

RES 20-02-053

**ATTRIBUTION À L'INTERNE
D'UN POSTE DE JOURNALIER (BUDGETÉ 22 SEMAINES)**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE quatre personnes salariées syndiquées temporaires ont posé leur candidature sur le poste de journalier et que les entrevues se sont déroulées le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation unanime du comité a été de retenir Christopher Blais-Méthot et qu'il possède les qualifications requises pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Christopher Blais-Méthot au poste saisonnier de journalier d'été (budgété 22 semaines).

QUE la période d'essai débute à compter de la première journée de travail prévue le 4 mai 2020.

QUE les conditions salariales s'appliquent selon la convention en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-58-141.

RES 20-02-054

**ATTRIBUTION À L'INTERNE D'UN POSTE
DE PRÉPOSÉ D'ARÉNA-JOURNALIER-PRÉPOSÉ À LA BALANCE
(BUDGÉTÉ 30 SEMAINES)**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes salariées syndiquées temporaires ont posé leur candidature sur le poste de préposé d'aréna-journalier-préposé à la balance et que les entrevues se sont déroulées le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation unanime du comité a été de retenir Bertrand Bouffard et qu'il possède les qualifications requises pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Bertrand Bouffard au poste saisonnier de préposé d'aréna-journalier-préposé à la balance (budgété 30 semaines), et ce, en date du 18 février 2020.

QUE la période d'essai débute à compter du 18 février 2020.

QUE les conditions salariales s'appliquent selon la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-31-141.

RES 20-02-055

**ATTRIBUTION À L'INTERNE D'UN POSTE
DE PRÉPOSÉ D'ARÉNA-JOURNALIER-PRÉPOSÉ À LA BALANCE
(BUDGÉTÉ 27 SEMAINES)**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes salariées syndiquées temporaires ont posé leur candidature sur le poste de préposé d'aréna-journalier-préposé à la balance et que les entrevues se sont déroulées le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation unanime du comité a été de retenir Reynald Allain et qu'il possède les qualifications requises pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Reynald Allain au poste saisonnier de préposé d'aréna-journalier-préposé à la balance (budgété 27 semaines), et ce, en date du 19 février 2020.

QUE la période d'essai débute à compter du 19 février 2020.

QUE les conditions salariales s'appliquent selon la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-31-141.

RES 20-02-056

DEMANDE DE CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

CONSIDÉRANT QUE la section 12.2 et l'annexe C de la convention collective en vigueur permet aux personnes salariées qui en font la demande et qui répondent aux critères prévus à cet effet, de se financer un congé réputé sans solde aux fins de l'application des conditions de travail et que celui-ci doit être pris en conformité avec les règles fiscales alors en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une personne salariée s'est prévalué de ce privilège et qu'elle veut débiter sa période de contribution afin de bénéficier dudit congé à compter du 1^{er} mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la demande de congé sabbatique à traitement différé présentée par la personne salariée portant le numéro 17-0120, et ce, à compter du 1^{er} mars 2020.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer l'annexe C qui détermine les conditions du congé sabbatique à traitement différé.

RES 20-02-057

**EMBAUCHE DE SAUVETEURS À LA PLAGE HALDIMAND –
ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT la politique d'embauche des étudiantes et le processus de sélection pour les postes de sauveteurs à la plage Haldimand pour l'été 2020 a eu lieu en décembre 2019 et janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE trois des sept sauveteurs ayant travaillé l'an passé sont disponibles pour travailler cette année et qu'ils sont toujours étudiants;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois nouvelles candidatures et que celles-ci sont retenues;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de la plage devrait débuter le 26 juin 2020 et se terminer le 16 août 2020 et que les sauveteurs débiteront le 22 juin afin de préparer la plage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des personnes suivantes pour travailler à l'été 2020 à la plage Haldimand :

- Anne-Élodie Miousse, sauveteuse;
- Simone Landry-Ducharme, sauveteuse;
- Juliette Labbé, sauveteuse temps partiel;
- Maxim Gavioli, sauveteuse;
- Jimi Synnott Perry, sauveteur;
- Aurély Gratton, assistante-sauveteuse ou sauveteuse (selon la carte de qualification à la date de son entrée en fonction).

QUE les salaires horaires versés soit ceux prévus à la politique d'embauche du personnel étudiant et selon la formation des différentes personnes salariées.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-40-141.

RES 20-02-058

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE
AU POSTE ANNUEL DE CHAUFFEUR DE CAMION,
DE L'ÉCUREUR D'ÉGOUT ET DU CAMION DE VIDANGE
DE FOSSES SEPTIQUES ET JOURNALIER (30 SEMAINES ÉTÉ)
ET CHAUFFEUR-JOURNALIER DE SOIR
ET DE FIN DE SEMAINE (22 SEMAINES HIVER)**

CONSIDÉRANT l'affichage interne et externe effectués afin de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune candidature interne pour ce poste;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement externe pour ce poste et la recommandation unanime du comité de sélection suite aux entrevues qui se sont déroulées le 30 janvier et le 4 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Kevin Langlais au poste annuel de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier (30 semaines été) et chauffeur-journalier de soir et fin de semaine (22 semaines hiver), et ce, en date du 19 février 2020.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 3, échelon 1 pour le poste d'hiver et la classe 6 échelon 1, de l'échelle salariale des cols bleus pour le poste d'été.

QUE la période d'essai soit de 38 semaines débutant à compter de la première journée de travail.

QUE le titulaire du poste soit informé tel que spécifié sur l'affichage de poste qu'il ne peut pas poser sa candidature sur un poste temporairement vacant si la période de remplacement se produit au cours de la période d'opération du camion épureur soit de la mi-avril à la mi-novembre de ce poste à la Ville. Afin d'assurer une stabilité dans les opérations, le titulaire de ce poste qui obtient un poste vacant, ne pourra prendre ce poste qu'à la fin de la saison de la mi-avril à la mi-novembre suivant son application.

QUE le titulaire du poste devra fournir un certificat médical de bonne santé et un formulaire d'antécédents criminel.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires portant les numéros 02-320-00-141 (4%), 02-330-00-141 (38%) et 02-415-00-141 (58%).

RES 20-02-059

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1415-20

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1415-20 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme favorisant la construction de logements intergénérationnels soit reconduit. L'objet de ce règlement a pour objectif d'améliorer le bien-être général de la population de la Ville de Gaspé et ce programme s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Famille de la Ville de Gaspé (volet habitation);

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1415-20, règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1360-18, soit adopté.

RES 20-02-060

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE
SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES ET
DE REMBOURSEMENT DU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE
SUITE À L'ACQUISITION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
SUR LE TERRITOIRE DU QUARTIER 1
ET D'UNE PARTIE DU QUARTIER 3
DE LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes et de remboursement du droit de mutation immobilière suite à l'acquisition d'une habitation unifamiliale sur le territoire du quartier 1 et d'une partie du quartier 3 de la Ville de Gaspé et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

Le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir le développement de l'habitation en favorisant l'acquisition d'immeubles résidentiels afin de vitaliser certains secteurs de son territoire. L'objet de ce règlement a pour objectif d'instaurer un incitatif afin d'aider financièrement l'acquéreur d'un immeuble résidentiel situé sur le territoire du quartier 1 et d'une partie du quartier 3 de la Ville de Gaspé et devant servir de résidence principale à ce dernier.

Suivant cette présentation, le conseiller Nelson O'Connor donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes et de remboursement du droit de mutation immobilière suite à l'acquisition d'une habitation unifamiliale sur le territoire du quartier 1 et d'une partie du quartier 3 de la Ville de Gaspé et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 20h31, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-François Monette : C'est avec beaucoup de déception de voir que le scénario de la glace olympique n'a pas

été retenu et que le conseil avait déjà entériné la décision et compte tenu de la décision, vous comprendrez que le club ne peut pas fournir de lettre d'appui. On souhaite à la ville bon succès dans les démarches.

RES 20-02-061

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 33, aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière